

<b>Liste des fonctions et responsabilités pédagogiques éligibles au titre des PRP</b>	
<b>Fonctions ou responsabilités pédagogiques (**)</b>	<b>Taux maximal annuel (€) (Montant à proratiser selon la durée des fonctions)</b>
Responsable cycle complet pour une spécialité ingénieur (3 années)	3 500,00 €
Adjoint directeur des RI (INSA)	2 000,00 €
Directeur des études d'une année de BUT FI ou FA	2 000,00 €
Directeur ensemble des mentions masters	4 500,00 €
Directeur ensemble des mentions licences	4 500,00 €
Directeur ensemble des spécialités ingénieur	4 500,00 €
Adjoint directeur de cycles (responsables recrutements ingénieur, responsables alternance)	3 000,00 €
Responsable d'un parcours complet de master (M1 et M2)	2 500,00 €
Responsable d'un cycle complet licence	3 500,00 €
Responsable L1	1 500,00 €
Responsable L2 et L3	2 000,00 €
Responsable L1 (INSA)	1 500,00 €
Responsable L2 et L3 (INSA) , DEUST	2 000,00 €
Responsable L pro	1 000,00 €
Relations Internationales d'une composante de formation	2 000,00 €
Référent Relations Internationales d'un département IUT	800,00 €
Chargé des relations avec une zone géographique	600,00 €
Responsabilité particulière (centre Gaston Berger, qualité, Open INSA, Climatsup, projet innovation et créativité, mastère ferroviaire, agrégation...)	2 000,00 €
Coordinateur centre de ressources inter département (langues, math...) INSA	2 000,00 €
Coordinateur pédagogique d'un groupe de 13/26 apprentis	1 500,00 €
Coordinateur pédagogique INSA	1 000,00 €
Responsabilité des stages, Projets et Situations d'Apprentissage et d'Evaluations d'une année de BUT, communication d'un département IUT	800,00 €

PRP  
2nd degré

Référent TOEIC (adjoint au coordinateur du centre de ressources en langues...)	600,00 €
--	----------

\*\* Le montant d'une PRP attribuée pour plusieurs fonctions et responsabilités pédagogiques est plafonné à 96 fois le taux de l'indemnité pour travaux dirigés.

Les montants sont exprimés en brut. Le net perçu est la résultante du calcul de la paye par la DRFIP qui déduit les charges, variables selon les situations individuelles.

Les primes au titre de ces fonctions et responsabilités sont exclusives de toute décharge d'enseignement pour les mêmes fonctions